

de l'exécution de la présente décision, qui sera insérée, publiée, enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Papeete, le 31 décembre 1878.

Signé : F. PLANCHE.

Par le Commandant Commissaire de la République :

*L'Ordonnateur*  
*f. de Directeur de l'Intérieur,*  
Signé : ERN. CHAMPY.

*Le Procureur de la République,*  
*Chef du service judiciaire,*  
Signé : C. DUMANT.

---

### NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

#### PAR DÉPÊCHES MINISTÉRIELLES :

— En date du 16 septembre 1878 —

N° 578. — La décision locale du 11 mai 1878 autorisant le matelot Leguen à commander les bâtiments armés dans les Établissements de l'Océanie et les États du Protectorat, est approuvée.

— En date du 22 octobre 1878 —

N° 579. — Le congé de M. Vincent, greffier-notaire à Papeete, a été approuvé.

---

#### PAR ORDONNANCE ROYALE :

— En date du 24 décembre 1878 —

N° 580. — L'indigène Mote a Mauvi est nommé ministre du culte du district d'Afaahiti, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1879.

---

#### PAR DÉCISIONS DU COMMANDANT :

— En date du 20 décembre 1878 —

N° 581. — La solde du sieur Garnier, maître de port à Papeete, est portée de 2,400 à 3,000 francs, pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1879.

N° 582. — Le traitement de M. Tabanou, commissaire de police, est porté à 4,800 francs, pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1879.

Ce fonctionnaire recevra en outre, au compte du budget local, une indemnité annuelle de 1,200 francs pour lui tenir lieu de frais de déplacement à l'occasion des tournées qu'il sera appelé à faire.

N° 583. — M. Villard, chef, inspecteur de la police, cesse ses fonctions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1879.

— En date du 21 décembre 1878 —

N° 584. — M. Lepage (Cyprien-Sébastien) est nommé agent du service actif des contributions.